# Séance du Conseil Municipal du lundi 14 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le lundi 14 février à 20 heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 04 février 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

**Étaient présents 10 :** Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux : Cindy CALESTROUPAT, Alice DABADIE, Christian FROUIN, Louis GOMEZ, Patrick JACQMOT, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Jacques LASSERRE, Frédéric RICHEVAUX, Jean-François THOMAS.

**Excusés 4 :** Christine BILLE, Nicolas DARZAC, Guillaume LESCLOUPE, Cédric LABORDE.

**Absents 1**: Didier DELORD.

Pouvoir: 1 Nicolas DARZACQ à Jean-François THOMAS

Madame Cindy CALESTROUPAT a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance, présente l'ordre du jour et soumet à approbation le compte-rendu de la séance du 29 novembre 2021 . Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### 1. EXÉCUTION DES BUDGETS 2021 :

Budget 2021 Dépenses de la commune le 13/01/22

Code	Fonctionnement	Dépenses		%
	Libellé	Budget 2021	Réalisé 2021	
011	Charges à caractère général	140 837,38 €	93 987,94 €	66,74%
012	Charges de personnel et frais assimilés	161 300,00 €	141 366,99 €	87,64%
014	Atténuation de produits	86 800,00 €	80 159,96 €	92,35%
023	Virement à la section investissement	50 000,00 €	0,00 €	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	59 795,00 €	63 293,40 €	105,85%
66	Charges Financières	4 664,00 €	4 463,01 €	95,69%
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €	0,00 €	0,00%
	TOTAL	504 896,38 €	383 271,30 €	75,91%
	Résultat Fonctionnement 2021	494 713,66-383 271	,30= 114 442,36 €	
001	Investissement	Dép	enses	100 00%
				100,00%
	Investissement Déficit d'investissement reporté	Dép 20 687,30 €	enses 20 687,30 €	
040	Investissement  Déficit d'investissement reporté  Opérations d'ordre transfert entre sections	Dép 20 687,30 € 4 000,00 €	enses 20 687,30 € 0,00 €	0,00%
040 10	Investissement  Déficit d'investissement reporté  Opérations d'ordre transfert entre sections  Dotations, fonds divers et réserves	Dép 20 687,30 € 4 000,00 € 150,00 €	enses 20 687,30 € 0,00 € 0,00 €	0,00% 0,00%
16	Investissement  Déficit d'investissement reporté Opérations d'ordre transfert entre sections Dotations, fonds divers et réserves Emprunts et dettes assimilés	Dép 20 687,30 € 4 000,00 € 150,00 € 33 290,00 €	enses 20 687,30 € 0,00 € 0,00 € 33 242,45 €	0,00% 99,86%

Budget 2021 Recettes de la commune le 13/01/22

Code	Fonctionnement	Recettes		%
	Libellé	Budget 2021	Réalisé 2021	
002	Excédent de Fonctionnement reporté	100 991,38 €	100 991,38 €	100,00%
013	Atténuation de charges	6 500,00 €	8 050,20 €	123,85%
042	Opérations d'ordre Transfert entre sections	4 000,00 €	3 986,61 €	99,67%
70	Produits des services, domaines et ventes	8 360,00 €	7 728,40 €	92,44%
73	Impôts et Taxes	232 500,00 €	236 548,37 €	101,74%
74	Dotations, participations, subventions	132 545,00 €	112 116,72 €	84,59%
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00 €	24 494,19 €	122,47%
76	Produits financiers	0,00 €	7,79 €	
77	Produits exceptionnels	0,00 €	790,00 €	
	TOTAL	504 896,38 €	494 713,66 €	97,98%
	Investissement	Rec	ettes	
021	Virement de la section fonctionnement	50 000,00 €	0,00 €	0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	34 587,30 €	28 604,66 €	82,70%
13	Subventions d'Investissement reçues	0,00 €	1 293,99 €	
16	Emprunts et dettes assimilés	219 190,00 €	2 513,71 €	1,15%
	TOTAL	303 777,30 €	29 898,65 €	10,67%
	Résultat Investissement 2021	29 898,65-64 469	,87= - 32 057,51 €	All a Mile Land
	Porte-monnaie le 27	/12/2021 114	768,90 €	

Dépenses de la Assainissement Collectif le 13/01/22

Fonctionnement	Dépenses		%
Libellé	Budget 2021	Réalisé 2021	
Charges à caractère général	14 597,11	3 072,93	21,05%
Charges de personnel et frais assimilés	6 500,00	6 509,50	100,15%
Atténuation de produits	2 500,00	1 910,00	76,40%
Opérations d'ordre transfert entre sections	34 747,00	34 747,00	100,00%
Charges Financières	11 539,08	10 221,02	88,58%
TOTAL	60 702 40	FC 450 4F	00.040/
IOTAL	69 /82,19	56 460,45	80,91%
Investissement	Dép	enses	
Opérations d'ordre transfert entre sections	9 877,00	9 877,00	100,00%
Emprunts et dettes assimilés	17 143,00	17 142,84	100,00%
Immobilisations corporelles	18 354,05	222,00	1,21%
TOTAL	45 374,05	27 241,84	60,04%
	Libellé Charges à caractère général Charges de personnel et frais assimilés Atténuation de produits Opérations d'ordre transfert entre sections Charges Financières  TOTAL  Investissement Opérations d'ordre transfert entre sections Emprunts et dettes assimilés Immobilisations corporelles	Libellé   Budget 2021	Libellé         Budget 2021         Réalisé 2021           Charges à caractère général         14 597,11         3 072,93           Charges de personnel et frais assimilés         6 500,00         6 509,50           Atténuation de produits         2 500,00         1 910,00           Opérations d'ordre transfert entre sections         34 747,00         34 747,00           Charges Financières         11 539,08         10 221,02           TOTAL         69 782,19         56 460,45           Investissement         Dépenses           Opérations d'ordre transfert entre sections         9 877,00         9 877,00           Emprunts et dettes assimilés         17 143,00         17 142,84           Immobilisations corporelles         18 354,05         222,00

Recettes de la Assainissement le 13/01/22

Code	Fonctionnement	Red	cettes	%
	Libellé	Budget 2021	Réalisé 2021	
002	Excédent de Fonctionnement reporté	27 705,19	27 705,19	100,00%
042	Opérations d'ordre Transfert entre sections	9 877,00	9 877,00	100,00%
70	Produits des services, domaines et ventes	32 200,00	53 461,78	166,03%
	TOTAL	69 782,19	91 043,97	130,47%
	Investissement	Red	ettes	
001	Excédent d'investissement reporté	10 728,05	10 728,05	100,00%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	34 747,00	34 747,00	100,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	36,00	0,00%
	TOTAL	45 374,05	45 511,05	100,31%
	•			

#### 2. Comptes de gestion et comptes administratifs

<u>Le Compte de Gestion</u> est le résultat de la comptabilité des dépenses et recettes proposé par la trésorerie de MIRANDE concernant le budget de la commune.

La trésorerie ne nous ayant pas fourni les éléments, ils seront examinés lors de la prochaine réunion

<u>Le Compte Administratif</u> est le résultat de la comptabilité des dépenses et recettes proposé par le secrétariat de Mairie concernant le budget de la commune.

Conformément à la réglementation, ils seront examinés lors de la prochaine réunion après le vote du Compte de gestion.

# 3. Appréciation de l'endettement de la Commune

Les chiffres des budgets 2021 ne sont pas arrêtés définitivement par la trésorerie de Mirande. Cependant, Monsieur le Maire propose ci-après des tableaux pour permettre au Conseil d'apprécier l'endettement de VIELLA.

#### Appréciation de l'endettement

#### **EPARGNE:**

## Ratio satisfaisant à partir de 15 %

# Appréciation de l'endettement

Encours de la dette 
$$=$$
  $\frac{160\ 207,49}{111\ 442,36}$  = 1,44 ans

Ratio acceptable jusqu'à 10 ans

Dangereux à partir de 15 ans

### 4. Préparation budget 2022

Monsieur le Maire présente un tableau récapitulatif des prévisions de dépenses en investissements. Le montant total des dépenses présentées s'élève à 640 721 euros.

Le montant des dépenses engagées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'élève à :

108 159,34 euros TTC et correspondent aux dépenses suivantes en euros :

- 22 842,60	Orange Esthétique réseau Rue des écoles et rue Yvette Sourdois
-------------	--

- 49 735,41 SDEG Rue des écoles et rue Yvette Sourdois Participation Eclairage public

- 8 155,20 Colombarium du cimetière

- 10 780,00 Esthétique Orange Place des cochons

- 6 724,14 Remplacement de la chaudière 5 Rue des écoles Logement communal

- 4 877,28 Aménagement Chemin de Begour

- 2 994,71 Peinture de la façade du logement des écoles

- 2 050,00 Restauration du drapeau de 1870

Compte tenu des dépenses déjà engagées **et** des ressources actuelles qui ne permettent pas de réaliser la totalité des dépenses présentées, le Conseil municipal doit faire des choix.

Après délibération, le Conseil décide d'inscrire au budget communal 2022 dans l'ordre et selon les possibilités :

1) la station-service de carburants et le parking du cimetière	132 000 € TTC
2) l'aménagement de la traversée du village	105 270 € TTC
3) le City stade	35 400 € TTC
4) les menuiseries de la Mairie	à chiffrer
5) le remplacement des lampes de l'éclairage public	14 388 € TTC

Pour financer les investissements prévus, un emprunt est nécessaire. Monsieur le Maire présente le tableau relatif à la dette en 2022 et les annuités d'emprunts de 2022 à 2028.

A ce jour, le montant des remboursements de la dette en capital pour l'année 2022 s'élève à 28 471 € et les intérêts s'élèvent à 3 639 €.

Monsieur le Maire rappelle les propositions d'une banque en 2021 :

150 000 €	15 ans	<b>10 701,40 €</b> / an
	20 ans	<b>8 332,96 €</b> / an
200 000 €	15 ans	<b>14 268,56 €</b> / an
	20 ans	<b>11 110,64</b> € / an

**Après délibération, le conseil souhaite** solliciter les banques locales (les deux Crédits agricoles, Caisse d'épargne et la Banque des Territoires) pour demander les deux propositions suivantes : 200 000 € et 250 000 € sur 20 et 15 ans.

Les opérations reportées sont :

- Aménagement de la Place des Cochons avec la CCAA en 2023
- Aménagement du cimetière, (dossier à revoir pour limiter le coût)

# 5. Convention territoriale avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Gers

Monsieur le Maire expose à l'assemblée : le Centre de gestion de la FPT du Gers propose d'aider les collectivités territoriales dans la gestion administrative des contrats d'assurance statutaire, dans le cadre de l'article 25 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service auprès du CDG FPT 32.

Les tâches effectuées seront les suivantes :

- la gestion administrative des sinistres et des primes,
- le conseil et l'assistance relatifs à la gestion des contrats d'assurance statutaires,
- la participation de mise en œuvre des services annexés au contrats.

Vu la délibération d'origine du 26 mars 1985 autorisant le Maire à signer avec la CNP Assurances, les contrats garantissant les risques statutaires du personnel relevant de la CNRACL et de l'IRCANTEC,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer la convention triennale de mise à disposition de personnel dans le cadre de l'article 25 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour l'aide et l'assistance des contrats d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Gers (CDG FPT 32).

# 6. Règles d'utilisation des bâtiments communaux

Plusieurs bâtiments dont la salle des fêtes ou les salles de réunion des arènes et du stade qui sont propriété de la commune, sont mises à la disposition des diverses associations ou des particuliers. Les utilisateurs <u>doivent respecter certaines règles et surtout assurer le nettoyage après utilisation</u>. Dernièrement, la Maison des Associations et de la Chasse a été trouvée dans un état de saleté et de manque d'hygiène déplorable : les sols pas nettoyés, des poubelles remplies un peu partout, de la vaisselle sale dans l'évier, etc. Les remarques faites à cette occasion et le rappel des règles à la société de chasse n'ont pas été bien acceptées.

Après délibération, Madame Alice DABADIE, adjointe au Maire, est nommée référente bâtiments communaux. Elle prendra contact avec les co-présidents de la société de chasse en vue de faire respecter les règles d'utilisation des locaux de la commune.

#### 7. Information de Plaimont sur la Maison RICAU

Monsieur le Maire a été invité le 31 Janvier dernier par les gestionnaires de Plaimont pour assister à la présentation d'un projet de création d'un "Habitat Partagé" à la Maison Ricau.

Assistaient à cette présentation:

- Le Président de Plaimont,
- 4 représentants de la M.S.A. Occitanie,
- Des représentants du groupe de travail qui a réfléchi à ce projet,
- Des vignerons représentants du C.A. de Plaimont,
- La Conseillère départementale de notre canton,
- Le Président de la CCAA,

L'idée est de créer plusieurs appartements dans la Maison Ricau pour les proposer à la location en priorité aux viticulteurs retraités qui ont cédé leur exploitation, aux anciens salariés de Plaimont, aux stagiaires et jeunes embauchés, etc.

#### 8. Informations CCAA

- Lors du Conseil Communautaire du 13 Décembre 2021 à Lelin-Lapujolle, le projet de réhabilitation de la Place des Cochons de VIELLA a été présenté.

Cependant, à la demande du Maire de Saint-Germé, cette délibération a été annulée lors du Conseil communautaire du 24 Janvier 2022 à Termes d'Armagnac.

- Ateliers CLECT: Le conseil communautaire de la CCAA a décidé de réunion la CLECT: Commission Locale d'Etude des Charges Transférées c'est-à-dire la contribution des communes au financement de la CCAA. Six ateliers sont créés.

Le Conseil municipal de VIELLA devra rester vigilant sur les suites des ateliers CLECT, notamment en ce qui concerne la Voirie et les Ecoles-Enfance-Jeunesse.

- L'analyse des charges de la CCAA fait ressortir un manque de financement ; ce qui laisse supposer une augmentation de l'attribution de compensation et une diminution de la longueur de voirie communale prise en charge (suppression des places communales et des voies entre les panneaux d'agglomération). Des décisions seront prises après avis et délibération de toutes les communes.
- P.L.U.I : Le conseil communautaire a arrêté le projet de P.L.U.I. le 24 Janvier 2022, Chaque Conseil Municipal doit se prononcer dans le délai de 3 mois à compter du 24/01/2022.

#### 9. Questions diverses:

- Concernant le transfert de l'assainissement collectif au SIEBAG, la réunion du Lundi 14 Février 2022 a été reportée au mercredi 16 février 2022.
- Logement Communal 5 Rue des Ecoles : un problème de chauffage a nécessité le remplacement de la chaudière en urgence en raison des températures froides en cette période. A noter quelques difficultés de compréhension des locataires accentuées par l'arrêt maladie de l'installateur chauffagiste avec obligation de rester confiné plusieurs jours et ce malgré une livraison très rapide de la nouvelle chaudière.
- Le Drapeau 1870 restauré a retrouvé sa place dans la vitrine de la Mairie. Le Conseil municipal remercie Plaimont qui a participé au financement de la restauration dans le cadre "Des Pacherenc d'Or".

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire demande si les Conseillers ont des questions. Une question est soulevée concernant l'avenir de la pharmacie de Viella. La réponse apportée par Monsieur le Maire est la suivante : « je n'ai pas été informé officiellement du départ à la retraite de la pharmacienne et de la fermeture de la pharmacie. Je l'ai appris par le bouche à oreille à Riscle. J'ai contacté deux pharmaciens pour leur demander de créer une annexe de leurs officines à Viella. Après étude et réflexion, ils m'ont apporté une réponse négative. »

Fin de la réunion à 22 H 15.